

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 29 juillet 2020**

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/20**Sur le rapport de Véronique MIQUELLY****Etat Spécial de Territoire du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage – Carrefour des Lagets sur la commune d'Auriol »**

L'opération d'investissement n° 2019400800, TTMO Carrefour des Lagets pour la participation à l'aménagement de cette nouvelle desserte de la Zac du Pujol, d'un montant de 250 000 € TTC, inscrite sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, enregistrée dans l'autorisation de programme AP 194082BP du programme 08 2 Espace Public infrastructure de la Métropole doit être révisée pour un montant de 30 000 € TTC.

Le montant révisé de cette autorisation est justifié par la création d'un réseau d'éclairage public pour mettre en conformité l'éclairage des nouvelles infrastructures constituées du giratoire et de la nouvelle voie d'accès à la Zac ainsi que de l'extension de réseau d'assainissement qui n'était pas inclus dans les études préalables du Département des Bouches-du-Rhône dans son projet initial.

Cette révision porte le montant de l'opération N° 2019400800 de 250 000.00 € TTC avant révision à 280 000,00 € TTC.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200729-CT4-290720-20- DE Date de télétransmission : 05/08/2020 Date de réception préfecture : 05/08/2020
--

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération VOI 006-6513/19/CM du 20 juin 2019 de création affectation de l'opération ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2019400800, TTMO Carrefour des Lagets sur la commune d'Auriol, d'un montant de 30 000 euros TTC portant le montant total de l'opération à 280 000 euros. Programme 08 2 Espace Public infrastructure – Code AP 194082BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dans le cadre de la décision modificative de l'exercice 2020, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement et suivant :

CP 2020 : 250 000 euros TTC.

CP 2021 : 30 000 euros TTC.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-20-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020